



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

LE LUNDI 10 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, **le lundi 10 juin 2024 à 19 h 30**. La séance est présidée par son honneur le maire Monsieur Pierre Guilbault. Sont également présents, Mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Mélanie Mainville et Messieurs les conseillers François Fruhauf, Pierre Venne et Gaétan Desmarais.

Madame Claire Sarrazin ayant motivée sont absence

Madame Lidia Langis, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

-
- 01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
 - 02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1- Séance ordinaire du 13 mai 2024 et séance extraordinaire du 21 mai 2024
 - 04- APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
 - 4.1- Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
 - 05- CORRESPONDANCE
 - 5.1- La Manne Quotidienne – Demande d'aide financière
 - 06- DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET EXTERNES
 - 6.1- Rapport de l'état des finances au 31 mai 2024 préparé par la directrice générale et greffière-trésorière
 - 6.2 - Rapports de vérification des débitmètres - mai 2024
 - 6.3- Nordikeau inc. – Rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois d'avril 2024
 - 6.4- Nordikeau inc. – Rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois d'avril 2024
 - 6.5- Loisirs – Compte rendu et suivi au 31 mai 2024
 - 07- RAPPORT DES COMITÉS
 - 08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 8.1- Dépôt du rapport des permis et certificat du mois de mai 2024
 - 09- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT
 - 10- ADOPTION DE RÈGLEMENTS
 - 11- AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA
- ADMINISTRATION :
- 11.01-Rapport annuel 2023 – Schéma de couverture de risques en incendie - MRC de Joliette
 - 11.02-Autorisation d'encherir – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 11.03-Programmation des travaux en vertu du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2019-2024
 - 11.04-Nomination de personnes substitués pour l'émission de permis et de certificats
 - 11.05-Affichage d'un poste – Directeur de l'urbanisme, de l'environnement et inspecteur municipal
 - 11.06-Appel d'offre 23025 – Aménagement de drainage français – Multithèque – Octroi de contrat



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

11.07-Application des règlements municipaux de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes – Désignation du procureur de la Cour municipale commune de la ville de Joliette:

11.08-STRATJ Mesures d'urgence – Mise à jour du plan municipal de sécurité civile

11.09-STRATJ Mesures d'urgence – Programme de formation regroupée de sécurité civile

11.10-FQM Assurance inc. – Avenant au contrat d'assurance 2024 (Multithèque)

11.11-Travaux de décontamination – Multithèque – Octroi de contrat

Montant total (avant taxes)

VOIRIE :

AQUEDUC :

11.12-Achat d'un panneau chimique (pompe doseur) pour le réseau d'aqueduc

LOISIRS :

11.13-Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) – Volet 1 : soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés – Demande d'aide financière

11.14-Accord de contribution de subvention salariale : Programme emplois d'été échanges étudiants du YMCA

11.15-Annulation des feux d'artifice à la fête nationale

BIBLIOTHÈQUE :

AUTRES POINTS :

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

01- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président de l'assemblée, Monsieur le Maire Pierre Guilbault, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 33.

02- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-136

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

03- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1- **Séance ordinaire du 13 mai 2024 et séance extraordinaire du 21 mai 2024**

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-137

Il est proposé par Monsieur François Fruhauf
Et résolu :



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 21 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

04- APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

4.1- Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit

À la suite de l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la directrice générale et greffière-trésorière (article 961 du Code municipal) et de l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du Règlement 02-2003 et ses amendements), la directrice générale et greffière-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil municipal de l'approuver;

2024-06-138

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil municipal approuve les comptes à payer au montant de **270 508.55 \$** et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

05- CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de la correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance du mois en cours, reçue à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

5.1- La Manne Quotidienne – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande d'aide financière de l'organisme La Manne Quotidienne;

ATTENDU QUE dans le contexte de l'inflation du coût de la vie qui afflige la population;

ATTENDU QUE 19 familles de Notre-Dame-de-Lourdes ont fréquenté l'organisme, soit 23 adultes et 9 enfants;

ATTENDU QUE le conseil de Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes souhaite soutenir l'organisme la Manne Quotidienne puisque son travail demeure d'une importance vitale auprès des personnes plus démunies, dans le contexte difficile ;

EN CONSÉQUENCE,



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

202-06-139

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal soit favorable à cette demande et qu'il octroie une aide financière de 500.00 \$ à La Manne Quotidienne dans le but d'aider à la poursuite de ses activités.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

06- DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET EXTERNES

6.1- Rapport de l'état des finances au 31 mai 2024 préparé par la directrice générale et greffière-trésorière

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de l'état des finances au 31 mai 2024.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

6.2 - Rapports de vérification des débitmètres - mai 2024

Dépôt du rapport de vérification des débitmètres de distribution et de vérification d'eau brute effectué au mois de mai 2024, de la Firme Nordikeau inc.

Le conseil municipal prend acte de dépôt de ces rapports dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

6.3- Nordikeau inc. – Rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois d'avril 2024

Dépôt du rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois d'avril 2024, de la Firme Nordikeau inc.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

6.4- Nordikeau inc. – Rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois d'avril 2024

Dépôt du rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois d'avril 2024, de la Firme Nordikeau inc.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

6.5- Loisirs – Compte rendu et suivi au 31 mai 2024

Dépôt du rapport mensuel du compte rendu et suivi des loisirs.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

07- **RAPPORT DES COMITÉS**

08- **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

8.1- **Dépôt du rapport des permis et certificat du mois de mai 2024**

Dépôt du rapport, préparé par Madame Lidia Langis, des permis et certificats émis au cours du mois de mai 2024.

09- **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Aucun

10- **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun

11- **AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA**

ADMINISTRATION :

11.01- **Rapport annuel 2023 – Schéma de couverture de risques en incendie - MRC de Joliette**

ATTENDU l'engagement de la municipalité à mettre en œuvre et à assurer le suivi des objectifs et actions du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette ;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'une des obligations administratives consiste à acheminer au ministre de la Sécurité publique, par résolution, un rapport des activités pour l'exercice précédent ;

ATTENDU QU'il a été établi que les services d'incendie des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée assurent le suivi et le respect des objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette ;

ATTENDU QUE le rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2023 quant au suivi du schéma de couverture de risques incendie a été préparé par les Services de la prévention des incendies des villes de Joliette et de Saint-Charles-Borromée.

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-140

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

D'approuver les informations contenues au rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2023 en ce qui concerne son schéma de couverture de risques incendie, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autoriser la transmission à la MRC de Joliette et au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.02- **Autorisation d'enchérir – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales**

ATTENDU QUE la Municipalité, par sa résolution numéro 2024-03-73 adoptée lors de la séance du 11 mars 2024, a transmis au bureau de la MRC de Joliette, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code Municipal;

ATTENDU QUE la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC de Joliette le 13 juin 2024 à 10 h 00;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1038 du Code Municipal, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-141

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville
Et résolu :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice des travaux publics et inspectrices municipales, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 13 juin 2024, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

11.03- Programmation des travaux en vertu du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2019-2024

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-142

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 et n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.04- Nomination de personnes substitués pour l'émission de permis et de certificats

ATTENDU QUE les services de Madame Ève Levac-Noiseux de la firme APUR Créatif ont été retenus en sous-traitance pour effectuer l'émission de permis;

ATTENDU QUE des suivis sporadiques doivent être effectués lors de l'émission des permis et certificats au service d'urbanisme;

ATTENDU QUE Madame Levac-Noiseux doit s'absenter pour une période d'un mois débutant le 1^{er} juin 2024 et qu'en son absence, au minimum d'un substitut doit être nommé.

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-143

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise Monsieur Luc Munier et Monsieur Alexander Stange à agir comme substitués habiles à délivrer des permis conformes à la réglementation en vigueur pendant l'absence de Madame Ève Levac-Noiseux.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.05- Affichage d'un poste – Directeur de l'urbanisme, de l'environnement et inspecteur municipal

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste de directeur de l'urbanisme, de l'environnement et inspecteur municipal par le biais des différentes plates-formes internet;

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-144

Il est proposé par Monsieur François Fruhauf
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'affichage du poste par la directrice générale et greffière-trésorière sur les différentes plates-formes internet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

11.06- Appel d'offre 23025 – Aménagement de drainage français – Multithèque – Octroi de contrat

ATTENDU QU'une analyse sommaire de la problématique de qualité d'air de la Multithèque révèle la présence d'eau provenant du souterrain;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation prévoyant un mode d'adjudication selon le plus bas soumissionnaire conforme. Quatre (4) entrepreneurs ont été invités à déposer une soumission pour l'aménagement de drainage français en périphérie du bâtiment ainsi que tous les travaux connexes s'y rattachant ;

ATTENDU QU'une seule a été reçue et que le résultat se lit comme suit :

Noms des soumissionnaires	Montant total (avant taxes)
Eric Expert Canalisation Inc.	66 100 \$
Drainage Laporte	Non déposé
Enterprises René Vincent	Non déposé
Excavation Caroll	Non déposé

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-145

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville
Et résolu :

Que le conseil municipal adjuge le contrat à l'entreprise Éric Expert Canalisations Inc. au montant de 66 100.00 \$ plus les taxes applicables, et ce, considérant qu'il s'agit du seul soumissionnaire conforme, pour l'installation de drainage français ainsi que tous les travaux connexes s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

11.07- Application des règlements municipaux de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes – Désignation du procureur de la Cour municipale commune de la ville de Joliette:

ATTENDU QUE le procureur de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette est appelé à émettre des constats d'infraction visant à sanctionner des contraventions à divers règlements de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU QUE le procureur de la Cour agit ainsi sur la base du mandat général qui lui est confié par l'intermédiaire de la Ville de Joliette et qui se présume eu égard à sa profession;

ATTENDU QUE le procureur de la Cour n'est pas nommément désigné dans lesdits règlements comme personne responsable de leur l'application;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QU'il y a lieu de remédier à cette situation afin d'éviter tout vice de procédure;

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-146

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

De désigner le procureur de la Cour municipale commune de la Ville Joliette, ou son substitut, le cas échéant, comme personne responsable de l'application de tout règlement de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes; et de l'autoriser, à cette fin, à émettre tout constat d'infraction prévu par un règlement de la Municipalité et à entreprendre au nom de cette dernière toute poursuite pénale contre tout contrevenant

D'ABROGER la résolution numéro 2011-09-144.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

11.08- STRATJ Mesures d'urgence – Mise à jour du plan municipal de sécurité civile

ATTENDU QUE le plan des mesures d'urgence de la municipalité a été adopté en 2019;

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité civile* impose une mise à jour fréquente du plan de sécurité civile;

ATTENDU QU'une offre de service a été reçue en date du 9 avril au montant de 2 600.00 \$, plus les taxes applicables, pour la mise à jour du plan municipal de sécurité civile de STRATJ Mesures D'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-147

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 2 600.00 \$, plus les taxes applicables, à STRATJ Mesures d'urgence relativement à la mise à jour du plan municipal de sécurité civile.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

11.09- STRATJ Mesures d'urgence – Programme de formation regroupée de sécurité civile

ATTENDU QUE la municipalité peut bénéficier de tarifs préférentiels pour la formation de son personnel sur la sécurité civile et les mesures d'urgence en se regroupant avec d'autres municipalités de la région;

ATTENDU QU'une offre de service a été reçue en date du 9 avril au montant de 1 353.00 \$, plus les taxes applicables, pour le programme de formation regroupée de sécurité civile de STRATJ Mesures D'urgence comprenant la formation introduction à la sécurité civile et la formation aux élus;



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-148

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 1 353.00 \$, plus les taxes applicables, à STRATJ Mesures d'urgence relativement au programme de formation regroupée en sécurité civile comprenant la formation introduction à la sécurité civile et la formation aux élus.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

11.10- FQM Assurance inc. – Avenant au contrat d'assurance 2024 (Multithèque)

ATTENDU QU'un sinistre est survenu à la Multithèque en 2023 et des travaux auront lieu prochainement afin de remettre le bâtiment en état;

ATTENDU QU'en attendant que les travaux soient réalisés, l'assureur FQM Assurance inc. considère que le niveau de risque est accru ;

ATTENDU QU'un avenant a été reçu le 28 mai 2024 au montant de 6 568.00 \$ plus les taxes applicables afin de tenir compte du risque additionnel.

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-149

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la dépense et le déboursé relatif à l'avenant d'assurance au montant de 6 568.00 \$ plus les taxes applicables visant à assurer le bâtiment de la Multithèque et son contenu.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

11.11- Travaux de décontamination – Multithèque – Octroi de contrat

ATTENDU QU'une analyse sommaire de la problématique de qualité d'air de la Multithèque;

ATTENDU QUE des travaux de drainage doivent être entrepris dès début juillet 2024 et que des travailleurs devront avoir accès à l'intérieur du bâtiment;

ATTENDU QUE des travaux de décontamination doivent être effectués préalablement aux travaux de drainage pour assurer la sécurité des travailleurs;



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) entrepreneurs pour la décontamination de la Multithèque;

ATTENDU QUE deux prix ont été reçus et que le résultat se lit comme suit :

Noms des soumissionnaires	Montant total (avant taxes)
Décontamination et Construction E.S. Inc.	30 000.00 \$
Décontamination Lacourse Inc.	59 933.33 \$

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-150

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville
Et résolu :

Que le conseil municipal adjuge le contrat à l'entreprise Décontamination et Construction E.S. Inc. au montant de 30 000.00 \$ plus les taxes applicables pour exécuter les travaux

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

VOIRIE :

AQUEDUC :

11.12- Achat d'un panneau chimique (pompe doseur) pour le réseau d'aqueduc

ATTENDU QUE le remplacement de deux panneaux doseurs de produits chimiques pour l'aqueduc s'avère nécessaire en raison de leur fin de vie utile ;

ATTENDU QUE les panneaux chimiques sont des composantes essentielles pour assurer le bon fonctionnement de l'aqueduc ;

ATTENDU QU'une soumission portant le numéro 13910 a été reçue en date du 10 avril 2024 de la compagnie Ben Électromécanique au montant de 10 102.00 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement des équipements défectueux;

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-151

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la dépense et le déboursé au montant de 10 102.00 \$ plus les taxes applicables et frais accessoires pour le remplacement de deux panneaux doseurs de produits chimiques pour l'aqueduc.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

LOISIRS :

11.13- Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) – Volet 1 : soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés vise à soutenir la réalisation (élaboration ou mise à jour) d'une politique municipale en faveur des aînés et du plan d'action qui en découle par une municipalité, une MRC ou une communauté autochtone du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité croit en l'importance d'élaborer une politique en faveur des aînés afin d'assurer un milieu de vie de qualité à sa population vieillissante ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-152

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande financière au volet 1 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ;

Que le conseil municipal attribue un budget d'élaboration d'une politique MADA de 15 000 \$ réparti comme suit :

- 70 % du coût de projet consistant en un soutien financier maximal accordé par le Secrétariat des aînés du MSSS, soit 10 500 \$;
- 30 % du coût du projet représentant la contribution municipale obligatoire, soit 4 500 \$;

Que la période d'élaboration de la politique MADA n'excède pas 21 mois ;

Que madame Lidia Langis, directrice générale et greffière-trésorière, soit désignée comme la personne représentant la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes pour le suivi de la demande d'aide financière, la signature de la convention d'aide financière et la reddition de compte.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

11.14- Accord de contribution de subvention salariale : Programme emplois d'été échanges étudiants du YMCA

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a été approchée par YMCA pour l'octroi d'une contribution financière au montant 3 307,50 \$ pour l'embauche d'un étudiant étranger pendant une période de 6 semaines à compter du 29 juin et jusqu'au 10 août 2024;



Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE le programme emplois d'été est un emploi subventionné à 100 % où l'étudiant sélectionné par le YMCA doit pouvoir occuper un rôle d'aide-animateur au camp de jour de la municipalité;

ATTENDU QU'il est possible pour le camp de jour de la municipalité de bénéficier d'un aide-animateur supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-153

Il est proposé par Madame Mélanie Mainville
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'accord de contribution salariale dans le but de financer l'emploi d'un étudiant sélectionné par le YMCA pour occuper le rôle d'aide-animateur au camp de jour de la municipalité pour une période de six (6) semaines à partir du 29 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Lidia Langis
Directrice générale et greffière-trésorière

11.15- Annulation des feux d'artifice à la fête nationale

ATTENDU QUE la résolution 2024-02-48 autorisant les prévisions budgétaires pour la fête nationale et prévoyant la tenue de feux d'artifices;

ATTENDU QUE l'utilisation de feux d'artifice est actuellement interdite sur le territoire;

ATTENDU QUE la dépense pour l'achat des feux d'artifice n'a pas encore été engagée.

EN CONSÉQUENCE,

2024-06-154

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil municipal souhaite annuler les feux d'artifice qui étaient initialement prévus pour la fête nationale.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

BIBLIOTHÈQUE :

AUTRES POINTS :

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions posées.

Ils se sont exprimés sur les sujets suivants :



*Procès-verbal des délibérations
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- Comptoir vestimentaire;
- Dos d'âne sur la rue Maxime et traverse piétonne à l'entrée du parc;
- Comité bénévole pour collecter les déchets en bordure de chemin.

13- DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 10 juillet 2023, à 19 h 30, et sera tenue en présentiel à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-Lourdes.

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

2024-06-155

Il est proposé par Monsieur François Fruhauf
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20h08.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

« Je, Pierre Guilbault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

M. Pierre Guilbault
Maire

Mme Lidia Langis
Directrice générale et
greffière-trésorière